

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIVE DE CORSAVY EN VALLESPIR

## V H R S

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Organisateur administratif : **ASAC 66**, responsable M. Alain DESSENS  
Organisateur technique : **Vallespir Retro Courses** responsable M. José-Louis LOPEZ  
Ces deux entités organisent en association, les 15 & 16 avril 2017, une épreuve dénommée Course de Côte de Régularité Historique Sportive de Corsavy en Vallespir.  
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro **265**. en date du ....**13 mars.2017**.

#### COMITE D'ORGANISATION

Président : **José-Louis LOPEZ**  
Trésorier : **Jean DESCLAUX**  
Secrétaire : **Cyrille XIFFRE**  
Secrétariat de l'épreuve : Vallespir Retro Courses Tel : 06 24 35 14 75 Fax : 04 68 39 34 82  
V.R.C Chez Autosur route Amélie les Bains 66150 Arles sur Tech  
e-mail : vrc66@orange.fr

#### Permanence de l'épreuve :

Lieu Salle des Fêtes à Arles sur Tech 66150

Date : 15 & 16 Avril 2017

Horaires : le 15/04 de 8H30 à 19H00 & le 16/04 de 7H45 à 19H00.

#### 1.1 OFFICIELS

Directeur de Course : **Marie-Françoise POIRATON** Licence n° 11252/ 1004  
Commissaire Sportif arbitre : **Jean-Paul PETIT** Licence n° 3139/0706  
Commissaire Technique : **Jean Michel OTTAVI** Licence n° 1534/ 0816

Chargé des relations avec les concurrents/

Juge de fait : **Jean BOUYCHOU** Licence n° 19458/ 0816

Chargé de la surveillance des moyennes : **Jean-Pierre BOBO** Licence n° 25315/ 0816

#### 1.2 HORAIRES

10 avril 2017 - Clôture des engagements.

12 avril 2017 - Publication de la liste des engagés.

#### Samedi 15 avril 2017

9H00/13H30 - Vérifications Administratives et Techniques salle des fêtes, avenue de la gare 66150 Arles/Tech

13H45 - Briefing / **Présence obligatoire** salle des fêtes 66150 Arles/Tech

14H/19H - Montées d'essai.

#### Dimanche 16 avril 2017

8H00 - Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ.

8H15 - Briefing / **Présence obligatoire** salle des fêtes 66150 Arles/Tech

8H45 - Départ en convoi.

9H00/12H15 - 1 à 2 montée(s) de course, montée éventuelle d'essai pour certains en cas de soucis le samedi (à la discrétion du directeur de Course)

12h30/13h20 - Parc de regroupement /pause déjeuner salle des fêtes 66150 Corsavy

13H30/18H30 - 2 montées de course minimum.

- Remise des prix : 30 minutes après affichage des temps officiels

salle des fêtes 66150 Arles/Tech

### **1.3. VERIFICATIONS**

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- « laisser-passar » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique 3 volets.
- Licence
- Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

## **ARTICLE 2. ASSURANCES**

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une assurance en conformité de la réglementation française.

Les droits d'engagement comprennent dans tous les cas la prime d'assurance Responsabilité Civile du concurrent.

L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la manifestation, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour.

**La course de côte se court sur la D43 entre Arles sur Tech et Corsavy sur une distance de 4.580 Kms.**

Départ : sur la D43 en direction de Corsavy, 250 m après le panneau de sortie d'Arles sur Tech.

Arrivée : sur la D43 en direction de Corsavy, 110 m avant le panneau d'entrée de Corsavy.

Parc de départ : salle des fêtes d'Arles sur Tech.

Acheminement en convoi entre le parc et la ligne de départ.

Retour en convoi en direction du parc fermé.

Parc fermé : salle des fêtes d'Arles sur Tech.

## **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1. ENGAGEMENTS**

Les demandes d'engagement doivent être adressées au secrétariat de l'épreuve avant le 10 avril 2017.

Les frais de participation sont fixés à 125€ repas du dimanche midi inclus jusqu'au 31 mars 2017, 150€ au delà + éventuel titre de participation FFSA (soit respectivement 250 et 300 € sans la publicité de l'organisateur).

Date de clôture des engagements le 10 avril 2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et reçue dans les délais.

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 80 € restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

### **3.2 LICENCES**

Les pilotes doivent être titulaires :

- soit d'une licence concurrent conducteur valable pour l'année en cours,
- soit d'un Titre de Participation Régularité

## ARTICLE 4 . VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

Sont autorisées les catégories suivantes : (possibilité de retenir une, deux ou trois catégories ci-dessous) :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1986.
2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, à partir du 01/01/1987.
3. Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/97) L'utilisation d'instruments de mesure autres que les instruments de bord d'origine, est interdite.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période de référence.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur de 2 Kg minimum est obligatoire. Il doit être solidement fixé et en cours de validité.

### 4.2. EQUIPEMENTS DES PILOTES

Une seule personne est autorisée à bord du véhicule (c-a-d copilote exclue)

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. Les casques « Norme NF » ne sont pas autorisés.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

### 4.3. NUMEROS DE COURSE

Conformes au règlement standard Courses de Côte.

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Le dispositif de sécurité doit être conforme au règlement standard des courses de côte FFSA.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

Il est permis d'apposer toute publicité sur les véhicules, sous réserve :

- qu'elle soit conforme aux règlements de la FIA (éventuellement aux règlements nationaux) ;
- qu'elle ne soit pas contraire aux bonnes mœurs.

Les vitres latérales doivent rester libres de toute publicité.

Voir dispositions prévues à l'Annexe K du Code Sportif International et respect de la réglementation FFSA.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 S'agissant d'une épreuve de régularité sportive, la manifestation se déroulera sur route fermée à la circulation publique.

### 7.2 ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

### 7.3 CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing obligatoire le samedi 15 avril à 13h45 à la salle des fêtes, avenue de la gare, 66150 Arles sur Tech) et le dimanche 16 avril à 8h15 à la salle des fêtes, avenue de la gare, 66150 Arles sur Tech.

### 7.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### 7.4.1 Ordre de départ

Pour les essais et la course, les voitures de catégorie 1 partiront en premier, celles de catégorie 2 partant en second et la catégorie 3 à la fin.

#### 7.4.2 Tests de régularité

Il y aura au minimum 2 montées d'essais officiels et 3 montées de course.

Les pilotes doivent parcourir les "*montées*" de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrés.

Trois options de temps seront proposées :

- Un temps supérieur
- Un temps intermédiaire
- Un temps inférieur

Pour être admis à participer à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le temps qu'ils auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

#### TABLEAU DES TEMPS

Temps supérieur	3.40 min
Temps intermédiaire	3.25 min
Temps inférieur	3.10 min

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

En cas de dépassement de plus de 10% de son temps le concurrent sera convoqué par la direction de course, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion.

Le concurrent ne devra pas effectuer de ralentissement ou d'arrêt pendant son test de régularité.

Une classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante :

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessus de la moyenne choisie entraînera une pénalité de même valeur.

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessous de la moyenne choisie entraînera une pénalité du double.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

### ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

#### Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des "tests d'étalonnage", ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

#### Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 3 manches.

Le classement sera établi en fonction du cumul des pénalités accumulées sur les deux manches les moins pénalisées.

Le vainqueur de chaque catégorie sera celui qui aura le moins de pénalités.

Les classements seront établis de la façon suivante :

Un classement séparé pour chacune des catégories 1,2 et 3. Le classement de la catégorie 1 distinguera chaque groupe.

### ARTICLE 10. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué.